



RENCONTRE DU FORUM DES ACTEURS ET DES INITIATIVES DE VALORISATION DES ENGAGEMENTS DE VIES — FAIVE

Le 05 décembre 2013

ACTES DE LA RENCONTRE 2013

L'éducation et la formation tout au long de la vie et les pratiques de valorisation des engagements volontaires











PROGRAMME DE LA JOURNEE

Ouverture par Odile Schmitt, membre du Conseil d'administration de RITIMO

Introduction par Pierre Soëtard, Directeur du Pôle Développement des VIES de France Volontaires

Matinée : Le volontariat solidaire à l'international et l'éducation populaire

Le volontariat dans le contexte de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

Céline Leroux, doctorante en sciences de l'éducation, CERLIS — chargée de mission Valorisation des engagements volontaires, France Volontaires

Le volontariat, une mobilité apprenante

Eric Gallibour, sociologue – chargé de mission Europe International, CEMEA Aquitaine

Après-midi : Echanges sur les initiatives de valorisation des engagements soutenues par le FAIVE

« Real Volunteer Report » : Identification des compétences acquises et réalités des volontaires internationaux

Capucine Vasseur, Chargée de projets mobilité, Pistes Solidaires Bertrand Soulcié, fondateur, Eurasia net

Le tour d'Aquitaine de la valorisation des volontariats

Magali Nogues, chargée de mission, Cap Coopération

Promotion du volontariat de solidarité internationale auprès des entreprises du Havre et des environs Philippe Henry, membre co-fondateur, InTERREsolidaire

Conclusion et mise en perspective par Olivier Toche, Directeur de l'INJEP

Ouverture et introduction

Odile Schmitt

Conseil d'administration, RITIMO

Présentation de RITIMO: 90 lieux ouverts au public pour informer et agir

Depuis 25 ans, le réseau RITIMO regroupe en France des lieux et des organisations (centres de documentation, lieux ressources, médias et projets documentaires en ligne...) engagés collectivement dans un projet de mobilisation citoyenne pour la solidarité internationale.

Le réseau Ritimo inscrit son action dans le courant altermondialiste, en participant à des collectifs au niveau français, en relayant localement et nationalement des campagnes d'action et d'opinion, et en développant des projets communs avec des organisations de la société civile et des médias au niveau international.

Source: http://www.ritimo.org/article4358.html

Les associations membres ou relais de RITIMO sont implantées partout en France, ce qui permet de toucher un public large et varié, public en désir d'information sur la solidarité internationale. Si l'on prend l'exemple de la Bretagne, 4 membres ou relais sont présents dans la région. Cela dépasse aussi les frontières puisque 6 relais RITIMO sont basés à l'étranger dont 3 Espaces Volontariat (Togo, Burkina Faso, Pérou).

Dans les activités que mènent les associations membres ou relais du réseau RITIMO, il y a notamment l'accueil et le conseil à des jeunes qui souhaitent avoir une expérience de volontariat. Par exemple, si je prends le RITIMO basé à Lorient, où je suis spécifiquement investie, la Région Bretagne demande à RITIMO de préparer les jeunes qui demandent un soutien financier à la Région, de les accompagner dans l'élaboration de leur projet, de préparer leur départ, mais aussi au retour, de travailler avec eux à la réalisation de leur restitution. Au-delà de la recherche de financement qui constitue souvent un point central d'attention, RITIMO essaie, à travers les projets de solidarité internationale, d'éveiller les jeunes à un certain nombre de sujets comme la citoyenneté, le respect de l'environnement, etc. Ce soutien aux projets de jeunes peut également se traduire par des parrainages comme cela est possible dans le cadre des dispositifs JSI/VVVSI¹.

D'autre part, en direction des jeunes, RITIMO est partenaire de diverses structures. C'est par exemple le cas d'un partenariat avec le Bureau Information Jeunesse de Lorient, ou encore la ville de Lorient avec laquelle nous organisons les journées « En route pour le monde ». Ce type d'évènements permet une ouverture sur la solidarité internationale.

Mais les engagements volontaires et solidaires à l'international ne s'arrêtent aux jeunes. Il y a des différences suivant l'âge et le degré d'information en matière de solidarité internationale. On peut alors parler de parcours d'engagement volontaire qui peut débuter avec un chantier de jeunes et aboutir, quelques années après, à un volontariat de solidarité internationale.

¹ Dispositifs Jeunesse, Solidarité internationale (*JSI*) et Ville, Vie, Vacances, Solidarité internationale (VVV/SI), du Ministère des Affaires étrangères. Pour des informations : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/societe-civile-et-ong/volontariat/article/les-programmes-jeunesse-solidarite

Durant les missions, on constate que des liens se tissent entre les volontaires et les personnes qu'ils ont rencontrées. De plus, les missions favorisent les implications citoyennes des jeunes à leur retour. A travers nos actions, RITIMO souhaite faire le lien entre les engagements volontaires et solidaire à l'international et les engagements locaux au retour.

La Journée Internationale des Volontaires, le 05 décembre, permet de mettre de valeur les volontariats et l'engagement des jeunes et des moins jeunes.

Pierre Soëtard

Directeur du pôle Développement des VIES, France Volontaires

La première rencontre organisée en 2012 a réuni une cinquantaine de participants et a permis de lancer le Forum FAIVE dont l'objectif est de développer de plus en plus la mise en réseau des acteurs impliqués sur les questions de valorisation des engagements mais aussi de produire des connaissances à partir des pratiques, et que ces connaissances puissent être disponibles à toutes et tous.

La rencontre de cette année clôt à la fois la première phase de trois ans de fonctionnement et annonce les prochaines activités pour les trois prochaines années, en relation avec le nouveau contrat triennal de France Volontaires.

Durant ces trois premières années, six appels à initiatives ont eu lieu permettant d'appuyer 27 initiatives à travers la France. Trois ateliers thématiques ont été co-organisés avec des acteurs en région et ont donné lieu à la première note « Regards croisés, paroles d'acteurs ».

Plusieurs évolutions sont envisagées à partir de 2014. La première est un apprentissage issu de la rencontre du FAIVE 2012 : la valorisation des engagements s'inscrit plus globalement dans la problématique de la reconnaissance.

Ce constat nous a permis de définir trois axes de travail pour 2014-2016 :

- Axe 1: Processus d'accompagnement et parcours de reconnaissance;
- Axe 2: Valorisation des compétences acquises et articulation avec les parcours professionnels;
- Axe 3 : Engagements et impacts sur la citoyenneté « ici et là-bas ».

La deuxième : le FAIVE se dote d'un comité d'orientation, instance de définition des stratégies et des orientations du FAIVE qui se réunira pour la première fois durant le 1^{er} trimestre 2014.

La troisième concerne l'appui aux initiatives : un soutien à la recherche-action va être développé en parallèle de l'appel à initiatives. Concernant l'appel à initiatives, celles-ci devront correspondre aux trois axes définis d'une part, et d'autre part, la transférabilité et la capitalisation des initiatives deviennent des dimensions auxquels les membres du comité d'examen veilleront. Nous envisageons de tenir le premier comité d'examen 2014 le 08 avril. Cette date sera confirmée en début d'année sur le site Internet de France Volontaires.

Présentation de la journée

Pour cette rencontre annuelle 2013, nous avons décidé de retenir comme thème principal les liens entre volontariat international et l'éducation et la formation tout au long de la vie.

En effet, volontariat et éducation populaire sont intimement liés; tout comme l'éducation et la formation tout au long de la vie est un objectif de l'éducation populaire. En 2011, France Volontaires réaffirmait son attachement aux valeurs de l'éducation populaire dans son projet associatif: « ... les idées de continuité (former l'individu tout au long de sa vie), d'intégralité (former des femmes et des hommes

complets) et d'universalité (former toutes les femmes et tous les hommes). En outre, l'expérience de volontariat est mise en relation avec un projet collectif et sociétal du « vivre ensemble ».

La résurgence des questions de valorisation des expériences bénévoles ou volontaires, et de l'approche par les compétences dans le cadre de l'éducation non formelle est une opportunité pour :

- articuler les thématiques de la solidarité internationale, de l'engagement à celles de l'éducation, la formation et de l'insertion professionnelle ;
- mettre en avant les savoir-faire, les expériences et les réflexions des associations sur ces sujets ;
- de se mobiliser autour d'enjeux politiques forts et en pleine évolution (éducation, engagement, lien formation-emploi) et être force de proposition.

La matinée sera à ce titre consacrée à deux interventions sur cette thématique et nous pourrons cet après-midi, découvrir des initiatives de valorisation des engagements en Aquitaine, en Normandie ou encore en Provence Alpes Côte d'Azur.

Des posters présentant les initiatives sont également affichés dans la salle, n'hésitez pas à échanger avec les personnes présentes qui pourront vous donner des informations complémentaires.

Enfin, nous remercions déjà Olivier Toche, directeur de l'INJEP, d'avoir renouveler sa participation en tant que grand témoin de cette journée. Sa présence montre, si preuve en est, les liens étroits entre les politiques de jeunesse, éducation populaire et engagements volontaires à l'international.

Le volontariat solidaire à l'international et l'éducation populaire

Le volontariat à l'international dans le contexte de l'éducation et la formation tout au long de la vie

Céline Leroux, Doctorante en Sciences de l'éducation, laboratoire CERLIS, Université Paris Descartes Chargée de mission « Valorisation des engagements VIES », France Volontaires

LES POLITIQUES D'EDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE S'INSCRIT DANS LA SOCIETE DE LA CONNAISSANCE. QU'EST-CE QUE LA SOCIETE DE LA CONNAISSANCE ?

La société de la connaissance doit s'entendre à l'aune de l'économie de la connaissance qui constituerait aujourd'hui le cœur de la production des richesses. Cette économie serait caractérisée par la part croissante des productions immatérielles (recherche et développement et rôle important de l'innovation, les investissements dans l'éducation, la formation et la santé) accélérée par un flux d'informations, de connaissances et d'échanges devenu sans limite grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). L'économie basée sur la connaissance nécessiterait ainsi de nouvelles compétences qui relèveraient plus de la métacognition (c'est-à-dire « penser sur ses propres pensées », à relier avec la réflexivité) et de la production de soi mais aussi une nouvelle évaluation du travail, moins axée sur le temps passé à son poste qu'aux résultats produits (Sue, 2009). Le corollaire en serait une responsabilisation accrue de l'individu « à être compétent », c'est-à-dire réussir les missions confiées, et une injonction « à développer ses compétences » pour être toujours plus performant.

En outre, D. Foray met en exergue la question de la codification des savoirs dans une économie de connaissances : « la codification joue un rôle central dans l'économie de la connaissance en favorisant des moyens de mémorisation, de communication et d'apprentissage, et aussi en constituant un principe puissant de création de nouveaux objets de connaissances » (David & Foray, 2002, p.18).

Enfin, pour P. Carré, le développement d'une société de connaissances tendraient à développer les pratiques d'autoformation (Carré, 1997), tout comme un ensemble de conditions socio-économiques et culturelles. Parmi elles, un nouveau rapport au savoir induit par l'élévation des niveaux d'instruction qui laisserait penser à « une relative démocratisation de l'accès à la connaissance et à l'expression » (Moisan, 2010, p.25). La diminution du temps de travail engagée au début du XXème siècle et la part plus importante consacrée à d'autres activités favoriseraient l'émergence de nouvelles formes d'expression et de modes de diffusion. Pour R. Sue, ce nouveau rapport au savoir mettrait l'accent sur la diversité des registres de savoirs, de ses modes d'acquisitions (expérience, relations aux autres, etc.) et de production (association, autoformation, etc.) (Sue, 2009). Nous y ajouterons : sous réserve que ces modes d'acquisition et de production soient reconnus par les autres, d'une part, par les institutions, d'autre part.

D'un point de vue politique, la Commission européenne promeut depuis une vingtaine d'années la société de connaissances. En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne déclarait d'ailleurs avoir l'ambition de faire de l'Europe : « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 ». Si le pouvoir de la Commission européenne en matière d'éducation est encadré par le principe

de subsidiarité², la Commission européenne a un rôle très important d'initiative politique au sein de l'Union européenne, en proposant des recommandations et des mesures d'encouragements.

Ainsi, la première apparition de la société de connaissances dans les textes européens date du « Livre blanc sur l'éducation et la formation » de 1995. R. Cusso a réalisé une analyse de contenu des principaux documents officiels de la Commission européenne se référant à l'éducation et à la formation entre 1995 et 2003 (Cusso, 2008). Elle avance à ce titre que la société de connaissances apparaît comme un nouveau paradigme socioéconomique mais aussi que ce paradigme s'articule avec les termes et expressions : apprentissage, travail, emploi, compétences ou formation tout au long de la vie. Pour l'auteur, cela traduit la conception idéologique de la Commission européenne dans le domaine de l'éducation. Néanmoins, l'acceptation européenne du lifelonglearning doit aussi permettre de poursuivre une formation dans : « une perspective personnelle, physique, sociale ou en vue d'un emploi » (Commission européenne, 2001). Il n'y a donc pas que l'objectif d'employabilité mais aussi de bien être des individus.

Deux propositions politiques découlent de ce nouveau paradigme socioéconomique :

- En matière d'emploi, une politique commune de « flexicurité ». Il s'agit d'une politique européenne, inspirée des pratiques dans les pays nordiques, impulsée en 2007 par la Commission européenne, entendue comme une : « stratégie intégrée visant à améliorer simultanément la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail » (Commission européenne, 2007, p.5). Elle s'intègre dans la Stratégie Europe 2020, votée en 2010, c'est-à-dire la stratégie de croissance au niveau européen, qui était déjà présente dans la stratégie de Lisbonne en 2000 sur la croissance et l'emploi ;
- En matière d'éducation, ce paradigme se décline notamment au travers des 8 compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, proposé par le Parlement européenne dans une recommandation de 2006 déclarant : « Les compétences clés en tant que connaissances, aptitudes et attitudes appropriées à chaque contexte sont fondamentales pour chaque individu dans une société fondée sur la connaissance. » Cette proposition a pour ambition d'être une référence auprès des Etats membres.

Une appréhension de l'éducation qui ne se limite pas au cadre formel

Au niveau européen, deux stratégies « Jeunesse en mouvement » et « Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois » ont été lancées en 2010 et font partie intégrante de la stratégie Europe 2020 pour « une croissance intelligente, durable et inclusive ». Ces deux stratégies réaffirment : « la nécessité de filières d'éducation plus souples qui puissent améliorer l'entrée puis la progression sur le marché du travail, faciliter la transition entre les phases de travail et d'apprentissage et promouvoir la validation de l'apprentissage non formel et informel »³.

Dans la communication du Parlement européen de 2010 sur l'initiative « Jeunesse en mouvement » (ensemble d'initiatives politiques, relatives à l'éducation et à l'emploi, destinées aux jeunes Européens), on retrouve l'insistance faite sur la mobilité des jeunes qui, dans un cadre scolaire et non scolaire, est envisagé comme : « un moyen efficace d'améliorer leur employabilité et d'acquérir des compétences professionnelles tout en devenant des citoyens actifs » (Commission européenne, 2010, p.10). Il est ainsi évoqué les programmes de mobilité (Erasmus, Comenius, Leornardo, etc.) mais aussi le Service Volontaire Européen et le futur corps de volontaires européen.

³ Recommandation du Conseil de l'UE du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel.

²Le principe de subsidiarité vise à privilégier le niveau inférieur d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau supérieur ne peut pas agir de manière plus efficace.

COMMENT SE TRADUIT CONCRETEMENT LES POLITIQUES D'EDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ?

Dans le domaine de l'emploi : vers une politique de flexicurité à travers la sécurisation des parcours

Pour la Commission européenne, il y a 4 composantes d'une politique commune de fléxicurité, et parmi elles : « des stratégies globales d'apprentissages tout au long de la vie » (Commission européenne, 2007). En France, on assiste à une transposition progressive de ces concepts dans les politiques nationales. En France, c'est avec l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2003 qu'apparaît cette expression « relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie ». Plus récemment, la loi sur la sécurisation de l'emploi, promulgué le 13 juin 2013 découle directement de cette stratégie.

On retrouve au cœur de cette stratégie, l'éducation et la formation tout au long de la vie, dans la mesure où la formation est censée permettre une plus grande employabilité et une plus grande mobilité des travailleurs. A ce titre, le cadre stratégique européen pour l'éducation et la formation 2020⁴ affirme en préambule que l'éducation et la formation sont essentielles pour la réussite de l'Europe et « elles représentent la clé de l'emploi et de la solidité de l'économie et offrent à chacun la possibilité de participer pleinement à la société ». Dans la loi de 2013 sur la sécurisation de l'emploi, on retrouve notamment la création d'un compte individuel de formation⁵.

Dans le domaine de l'éducation

Les huit compétences clés définis par la recommandation de 2006 du Parlement européen sont les suivantes :

- la communication dans la langue maternelle;
- la communication en langues étrangères ;
- la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies ;
- la compétence numérique ;
- la sensibilité et l'expression culturelles ;
- les compétences sociales et civiques. La compétence sociale renvoie aux compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles ainsi qu'à toutes les formes de comportement d'un individu pour participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle. Elle correspond au bienêtre personnel et collectif. La compréhension des codes de conduite et des usages des différents environnements dans lesquels l'individu évolue est essentielle. Par ses compétences civiques, notamment sa connaissance des notions et structures sociales et politiques (démocratie, justice, égalité, citoyenneté et droits civils), un individu peut assurer une participation civique active et démocratique ;
- *l'esprit d'initiative et d'entreprise* qui consiste en la capacité de passer des idées aux actes. Il suppose créativité, innovation et prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs ;
- apprendre à apprendre lié à l'apprentissage, à la capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins, à avoir conscience des méthodes et des offres.

Au sein de l'enseignement primaire et secondaire, on retrouve cet effort d'homogénéisation avec le livret personnel de compétences mis en place par l'Education Nationale⁶: « À l'école primaire, le livret personnel de compétences est une partie du livret scolaire. Au collège, comme les bulletins scolaires, il contribue à l'évaluation des élèves. Le livret est organisé en 7 rubriques, appelées compétences. Ces sept compétences constituent le socle commun de connaissances et de compétences, c'est-à-dire les savoirs fondamentaux définis par la loi sur l'avenir de l'école ». La compétence 6 du livret, appelé « Compétences

⁵ Il suit le salarié tout au long de sa vie professionnelle, est alimenté de 20 heures par an dans la limite de 120 heures et peut être utilisé par les chômeurs.

⁴ Mais l'éducation reste de la prérogative de chaque Etat.

⁶ Code de l'Éducation, notamment articles L. 122-1-1, D. 311-6 et D.311-7; publié au journal officiel du 01/07/2010.

sociales et civiques » devrait être développée en 2013/2014. La seule compétence à ne pas figurer dans ce livret est « apprendre à apprendre ».

A travers ce long détour, nous avons essayé de montrer que les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie ne peuvent s'entendre qu'en lien avec la société de la connaissance. Quels liens et quelles répercussions ce nouveau paradigme socioéconomique et politique peut-il avoir sur le volontariat à l'international ?

La volonté institutionnelle de codifier les apprentissages hors école

La reconnaissance des compétences acquises dans un cadre non formel ou informel est une thématique qui s'est rapidement développé ces dernières années. Le précurseur est sans aucun doute la loi sur la Validation des Acquis d'Expérience de 2002 où pour la première fois, les expériences pouvaient être certifiées.

En outre, les universités et les écoles de l'enseignement supérieur développent de plus en plus la possibilité de valider des crédits universitaires ECTS⁷ sous réserve de prouver une activité bénévole pendant l'année universitaire.

Enfin, les propositions du Centre d'Analyse Stratégique (CAS) dans une note paru en septembre 2011, « Développer, accompagner et valoriser le bénévolat » allait dans le même sens incitant notamment à l'obtention de crédits ECTS en contrepartie d'engagements bénévoles, à associer Pôle emploi dans la valorisation des activités bénévoles, à valoriser le mécénat de compétences « en communiquant sur ses avantages pour l'employeur comme pour le salarié » (CAS, 2011, p.1).

LES LIENS ENTRE CES POLITIQUES ET LE VOLONTARIAT A L'INTERNATIONAL

Les liens entre les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie et l'éducation populaire

Les associations de volontariat se réclament pour une majorité d'entre elles de l'éducation populaire. Si l'on prend l'exemple de la plateforme France Volontaires, parmi les trente cinq associations composant les collèges des associations et fondations, plus de la moitié (19/35) sont agréés « jeunesse et éducation populaire » Parmi elles, des associations qui ont participé à l'histoire de l'éducation populaire : la Ligue française de l'enseignement, la Fédération Léo Lagrange, le mouvement du scoutisme français (Scouts et Guides de France, les Eclaireurs et Eclaireuses de France, Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France), les Francas, Cotravaux, les CEMEA, ou encore l'alliance nationale des UCJ-YMCA. A partir de ce constat, quels sont les liens entre les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie et l'éducation populaire ?

Il faut citer en premier lieu N. de Condorcet à qui on attribue les origines de l'éducation populaire. Dans son rapport sur l'organisation républicaine de l'instruction publique en 1792, c'est tout d'abord la vision de l'Homme dans sa globalité qui justifie son projet éducatif, R. Sue rappelle ainsi les premiers mots du rapport : « Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs » (cité par Sue, 1994, p. 13). D'autre part, sa conception de l'éducation est dialectique : « l'éducation résulte de la

⁷ European Credit Transfer System, selon la nomenclature européenne appliquée dans le système universitaire français. ⁸ L'agrément « Jeunesse et éducation populaire » est délivré par le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de vie associative. Parmi les critères, on retrouve : « Les associations, pour être agréées, devront donc, notamment, être ouvertes à tous, être gérées démocratiquement (renouvellement régulier des membres qui composent les instances dirigeantes), s'adresser aux jeunes et/ou concerner le domaine de l'éducation populaire. Pour l'appréciation de ce dernier critère, on considère que, si le domaine de la jeunesse peut être délimité en fonction du public concerné, le domaine de l'éducation populaire recouvre tout ce qui touche à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilités dans la Nation comme dans leur vie personnelle », site Internet du ministère : http://www.associations.gouv.fr/639-l-agrement-de-jeunesse-et-d.html, consulté le 28 août 2013.

confrontation, du croisement et de la fertilisation commune des savoirs ordinaires et des savoirs supérieurs » (id.). Enfin, il évoque la connaissance comme un processus toujours inachevé : « L'éducation pour Condorcet [...] relève de la finalité et de l'idéal qui doivent inspirer toute activité humaine, toujours perfectible, toujours ouverte à l'amélioration et au progrès » (ibid., p.13). Ce sont les bases de l'éducation populaire qui sont posées : l'éducation pour tous ; une éducation qui s'ancre dans la citoyenneté et la démocratie ; la prise en compte de tous les savoirs humains considérés comme légitimes, en partant de l'individu ; une éducation qui n'est pas limitée à une tranche d'âge mais s'envisage tout au long de la vie.

L'histoire récente de l'éducation et de la formation professionnelle en France est marquée par les figures de l'éducation populaire. Jean Macé en premier lieu, qui avec la future Ligue de l'enseignement participe à l'instauration de l'école laïque et obligatoire de 6 à 13 ans en 1882. Le développement d'institutions parallèles complémentaires à l'école chez les mouvements laïques et religieux, notamment avec le développement du scoutisme ou encore la mise en place d'une politique d'accès aux loisirs et à la culture avec Léo Lagrange sous le front populaire en 1936, lui-même ancien éclaireur de France.

Après la seconde guerre, le mouvement d'éducation populaire, en particulier porté par la Ligue, développe l'éducation permanente. Elle englobe l'éducation des jeunes et des adultes et apparaît comme un prolongement de l'éducation populaire. Elle entend lutter contre trois types de déséquilibres culturels, formulés par Joffre Dumazedier et l'association Peuple et Culture : le développement rapide des techniques nécessitant la formation des individus ; les aspirations culturelles de diverses catégories de la population ; le déséquilibre culturel entre catégories de populations. L'éducation permanente avait deux principes initiaux élaborés par B. Schwartz (qui créera par la suite les missions locales en 1981) : une « éducation globale » qui doit partir de l'expérience, tout en utilisant le « milieu » pour diffuser la formation en le dotant d'outils pédagogiques. La conception de l'éducation permanente par B. Schwartz sera diffusé et promu dans les années 1960/1970 par le Conseil de l'Europe et l'Unesco. En France, l'éducation permanente, à partir des accords de 1970 et 1971, centrera sur les adultes pour aboutir aux politiques de formation professionnelle des adultes.

Ce bref retraçage de l'histoire de l'éducation populaire et de l'éducation permanente nous permet de trouver des points de résonnances avec les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, telles qu'envisagées dans les textes européens :

- la dimension omnitemporelle : elle intervient à tous les âges de la vie ;
- la dimension pluridimensionnelle : elle touche toutes les dimensions de l'existence (professionnelle, personnelle, citoyen) ;
- la dimension systémique : chacune des parties dépend de tous les autres.

Or, tout comme l'éducation permanente qui s'est finalement retrouvé « amoindri » à travers la formation professionnelle des adultes, est-ce le sort réservé aux politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie ? Aujourd'hui, on peut considérer que le volontariat participe à une acceptation globale de ces politiques et qu'elle doit à ce titre être défendue par les associations de volontariat.

Les liens entre le volontariat à l'international et les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie

Les évolutions actuelles du secteur du volontariat à l'international tendraient à penser des tendances convergentes entre des dispositifs relativement distincts jusqu'à présent. Nous nous appuierons particulièrement sur le Programme Jeunesse en Action (PEJA), portant le Service Volontaire Européen, la plateforme France Volontaires et la création du service civique.

Le volontariat : une expérience formative

Avec la création de la plateforme France Volontaires, ce sont des types de volontariat qui étaient jusqu'à présent travaillés de manière éclatée par différents types d'acteurs ne se croisant pas forcément qui se retrouvent au sein d'une même plateforme (chantiers de jeunes, VSI, etc.). Quel dénominateur commun à

l'ensemble de ces acteurs ? On peut au moins en trouver un : la dimension formative du volontariat avec un accent plus important sur l'individu volontaire. Le projet associatif de la plateforme fait des références explicites à l'éducation populaire : « Les idéaux de l'éducation populaire, dont France Volontaires se revendique, s'inscrivent dans la perspective d'une constante « éducation du genre humain » pour emprunter la formule de Condorcet. Pensant « perfectibles » l'individu et l'espèce humaine, celui-ci fonde son projet sur quelques principes : les idées de continuité (former l'individu tout au long de sa vie), d'intégralité (former des femmes et des hommes complets) et d'universalité (former toutes les femmes et tous les hommes) » 9

De la même manière, le programme PEJA a un double objectif : « « Il contribue de manière significative à l'acquisition des compétences à travers l'apprentissage non formel, tout en encourageant la participation active des jeunes dans la société ». ¹⁰

Une prise en compte accrue des jeunes éloignés des dispositifs de mobilité et la montée en puissance de la thématique de la reconnaissance des compétences

Même si les deux politiques ont toujours coexisté en matière de volontariat, selon les dispositifs, l'une prévalait sur l'autre. Par exemple, le dispositif VSI est traditionnellement ancré dans la politique étrangère de la France (ligne de dépenses du MAE, etc.).

Néanmoins, la loi sur le service civique promulguée le 10 mars 2010 réduit cette distinction pour deux raisons. Tout d'abord, à travers cette loi, tous les dispositifs légaux de volontariat à l'international sont assimilés à un engagement de service civique (VSI, SVE, VIA et VIE¹¹) tout en restant soumises à leurs régimes juridiques spécifiques. D'autre part, le volontariat de service civique en tant que tel peut se réaliser en France ou à l'étranger. Il s'agit d'une évolution importante dans la mesure où le service civique découle de la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances dont était issu le service volontaire civil, censé être une réponse aux émeutes urbaines qu'a connu la France en 2005. L'objectif de mixité et de cohésion sociale du volontariat de service civique à travers la réalisation d'une mission d'intérêt général, se double d'un objectif d'insertion dans la vie active et d'éducation citoyenne des jeunes au moins aussi important que le premier (Hafid, 2010, p.11). En cela, les objectifs du service civique semblent se rapprocher des objectifs du PEJA dans la mesure où les jeunes dits « avec moins d'opportunité » est un public prioritaire du programme.

A ce titre, dans une récente publication, l'INJEP met en avant une européanisation des politiques de jeunesse en matière de mobilité (Talleu, 2012): « Dans leurs rapports respectifs, le CAS¹² et le CESE¹³ promeuvent une conception de la mobilité des jeunes sur l'acquisition d'aptitudes professionnelles et la promotion d'une économie de la connaissance et, d'autre part, son rôle dans le développement du « vivre ensemble » et la consolidation d'une forme de citoyenneté européenne » (*id.*, p.31 et 32). Deux avis du CESE montrent particulièrement les points de convergence de cet organe concernant la mobilité des jeunes et la solidarité internationale. En 2011, le CESE dans un rapport sur la mobilité des jeunes préconise « qu'une attention particulière soit portée à la question de la reconnaissance et de la valorisation des expériences de mobilité, y compris celles qui se déroulent en dehors des cadres scolaires et académiques » (Bernardin, 2011, p.31). En 2013, dans le rapport « Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ? », le CESE émet comme avis : « Notre assemblée considère que l'Etat peut intervenir positivement en encourageant une meilleure reconnaissance des compétences acquises au sein des ONG » (Charhon, 2013, p.17). Ces rapports qui sont des avis adressés au gouvernement montrent que la question de la reconnaissance des compétences est une préoccupation tant dans le domaine de la mobilité des jeunes que dans celui de la solidarité internationale.

Cette tendance à la reconnaissance et à la valorisation des compétences se traduit notamment avec la

⁹ Projet associatif de France Volontaires, p.2.

¹⁰ Guide du programme Jeunesse En Action 2007-2013, p.5.

¹¹ VIA : Volontariat International en Administration ; VIE : Volontariat International en Entreprise. Pour le détail des dispositifs de volontariat à l'international et du service civique.

¹² Centre d'Analyse stratégique.

¹³ Conseil Economique Social et Environnemental.

loi du service civique du 10 mars 2010 : « L'ensemble des activités exercées par un étudiant à l'occasion du service civique est valorisé, dans les cursus des établissements dispensant un enseignement après les études secondaires et dans les cursus des établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur, notamment par une inscription dans l'annexe descriptive au diplôme ou dans un portefeuille de compétences ou par toute autre modalité définie par le conseil d'administration de l'établissement. » ¹⁴

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a développé depuis 2011 un portefeuille de compétences bénévoles. Cette initiative fait suite à la conférence de la vie associative du 17 décembre 2009 qui soulignait l'enjeu de reconnaissance et valorisation du bénévolat dans la société française. Cet outil a été élaboré par un groupe de travail composé à la fois d'associations et d'experts¹⁵. Il a abouti à un outil d'autoévaluation en direction des bénévoles, composé de 18 compétences dites génériques (autre terme utilisé pour les compétences dites transversales)¹⁶.

L'AFPEJA, à travers les directives européennes a mis en place un outil d'autoévaluation des compétences lié à l'expérience de SVE : le YouthPass. Enfin, il faut aussi citer les initiatives associatives de France Bénévolat (le Passeport bénévole), d'Animafac (Bénévolat et compétences).

CONCLUSION

La tension constante qui existe sur le volontariat appréhendé sous l'angle « utilitariste » à travers l'acquisition de compétences, d'apprentissages, et celle de la citoyenneté, de l'engagement, se retrouvent donc aujourd'hui au cœur des enjeux politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie. Les associations de volontariat ont donc à notre sens un rôle actif à jouer pour maintenir ce difficile équilibre, pour que la dimension formative du volontariat ne soit pas uniquement associée à l'employabilité mais aussi à la citoyenneté et plus globalement au développement « entier » des personnes.

BIBLIOGRAPHIE

BERNADIN, J.-F (2011). La mobilité des jeunes. Rapport du Conseil économique, sociale et environnemental. Les éditions des journaux officiels : Paris.

CARRE, P. (1997). L'autodirection en formation. In P. CARRE, A. MOISAN & D. POISSON. *L'autoformation. Psychopédagogie, ingénierie, sociologie* (pp.88-110). Paris : Presses Universitaires de France.

CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE (2011). Développer, accompagner et valoriser le bénévolat. La note d'analyse, 241

CHARHON, F. (2013). Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ? Rapport du Conseil économique, sociale et environnemental. Paris : Les éditions des journaux officiels.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES (2001). Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. COM 678 final. Bruxelles : Commission européenne. URL : http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0678:FIN:FR:PD

¹⁴ Décret du 24 août 2011, art.1

¹⁵ Le groupe était composé de : Animafac, le CNOSF, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), la Croix-Rouge française, la Fonda, France Bénévolat, la Ligue de l'enseignement, le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne, la direction générale de Pôle Emploi et le sociologue Roger Sue.

¹⁶ Ce portefeuille de compétences est disponible sur le site du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : http://www.associations.gouv.fr/1106-un-portefeuille-de-competences.html.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES (2007). Vers des principes communs de flexicurité: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité. COM(2007) 359 final. Bruxelles: Commission européenne. URL: http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/;ELX_SESSIONID=ZpbQJY6C2lpJ1LcDPcTWYjMckF7F1tWPf7pDrPQ8ZGD1y1rmzhf1!-303233312?uri=CELEX:52007DC0359

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES (2010). Jeunesse en mouvement. Une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne. COM 477 final. Bruxelles: Commission européenne. URL: http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0477:FIN:FR:PDF

CUSSO, R. (2008). Quand la Commission européenne promeut la société de la connaissance. In *Mots. Les langages du politique*, 88, 39-52.

DAVID, P.-A & FORAY, D. (2002). Une introduction à l'économie et à la société du savoir. Dans *Revue internationale des sciences sociales*, 171, 13-28.

FRANCE VOLONTAIRES, *Projet associatif*, 2011, Ivry Sur Seine.

HAFID, A. (2010). La mise en œuvre du volet international du service civique volontaire au regard des objectifs du développement durable : analyse et propositions opérationnelles. Rapport de stage. Ecole Nationale d'Administration, Paris.

MOISAN, A. (2010). L'institutionnalisation de l'autoformation. In P. CARRE, A. MOISAN & D. POISSON (dir.), L'autoformation. Perspectives de recherche (pp.17-170). Paris : Presses Universitaires de France.

SUE, R (2009). Révolution dans la connaissance. Paris : Institut Polanyi. Consulté le 10/02/2011 sur le site internet : http://institutpolanyi.fr/revolution-dans-la-connaissance/

SUE, R. (1994). Actualité paradoxale de la réflexion de Condorcet sur l'instruction pour tous à tous les âges de la vie. Introduction. Dans J. DUMAZEDIER & E. DONFU (dir.), La leçon de Condorcet. Une conception oubliée de l'instruction pour tous nécessaire à une république (pp.13-17). Paris : L'Harmattan.

TALLEU, C. (2013). L'européanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes, 2013/03, INJEP : Paris.

La mobilité apprenante chez les CEMEA. Une approche éducative de la mobilité ?

Eric Gallibour, sociologue / Chargé de mission Europe-International, CEMEA Aquitaine

Tout d'abord, je commencerai par rappeler que les CEMEA ont une longue expérience du volontariat et ont acquis par ce biais, une expertise sur le volontariat qui est aujourd'hui reconnue. En parallèle, les CEMEA ont développé une expertise sur la mobilité mais cette histoire commune tend à se perdre, et cette expérience des CEMEA en matière de mobilité tend à être oubliée. A travers cette communication, je m'interrogerai sur le sens de la mobilité. Représente-t-elle un avantage ou à l'inverse, une source de problèmes ?

Volontariat et mobilité apprenante

La mobilité inscrite dans une démarche volontaire peut être apprenante si et seulement si elle est considérée comme :

- un parcours éducatif dans la mesure où on peut apprendre par la mobilité et en même temps, la mobilité s'apprend. Il y a plusieurs dimensions (occasions?) d'apprentissage par la mobilité: le processus de préparation, de connaissances, d'apprentissages de rôles et de statuts, de normes et de valeurs, etc.;
- un **itinéraire identitaire** : la mobilité constitue un moment de forte réflexivité, de mise en jeu et de confrontation identitaire et fait ainsi appel à un travail sur soi ;
- une trajectoire sociale: en tant qu'itinéraire identitaire, la mobilité influe sur la construction de soi, permet une socialisation à la coordination entre différentes tâches, phases, étapes de la mobilité. Il y a un travail d'articulation de la trajectoire pour maîtriser le cours de la mobilité jusqu'au retour au lieu d'origine;
- une carrière professionnelle: la mobilité peut être proposée dans différentes situations car elle permettrait de jouer sur l'identité et par conséquent, sur les carrières professionnelles. Cela est notamment envisagé dans des situations d'handicap et de déviances; de décrochage scolaire car la mobilité faciliterait la résilience; d'inégalités car dans ce cas, la mobilité permettrait une ouverture du champ des possibles; enfin, elle développerait compétences et capacités.

Quels sont les mondes de « la mobilité apprenante » aux CEMEA ?

Le premier monde est constitué des acteurs parties prenantes : l'éducation nationale, les associations, les entreprises, les institutions publiques, les élus politiques et les collectivités locales... Tous ces acteurs sont investis de près ou de loin, dans la mobilité.

Le deuxième monde est le processus de mobilité qui se décline en trois temps : l'acculturation, l'enculturation et la déculturation. Ces trois temps sont traversés par des moments d'apprentissage spontanés, planifiés mais aussi par des contraintes et des problèmes incitant à la résolution des problèmes, temps éducatif par excellence.

Enfin, la mobilité apprenante implique un enchevêtrement des rapports interculturels qui se déclinent à plusieurs niveaux :

- les cultures des organisations ;
- les cultures des dispositifs. Dans une certaine mesure, cette culture des dispositifs prend le pas sur la culture de l'action. Par exemple, on va fréquemment entendre : « j'ai fait un Léonardo, un SVE ». On ne parle pas d'abord de ce pour quoi on n'est parti mais du dispositif avec lequel on est parti ;
- les cultures des personnes ;
- les cultures des territoires que ce soit au niveau d'un village, d'un quartier, d'une ville, d'un pays, etc.

Volontariat et mobilité apprenante : engagement et compétences

La mobilité apprenante implique des enjeux autour de la formalisation des compétences et de leur traduction :

- les engagements et la formation personnelle et professionnelle ;
- le volontariat et bénévolisation de l'engagement ;
- la patrimonialisation de la citoyenneté;
- la construction de soi en lien avec l'employabilité;
- la diffusion de bonnes pratiques et les risques d'institutionnalisation des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- enfin, la gouvernance du volontariat, c'est-à-dire pour reprendre M. Foucault, « le gouvernement de soi & des autres : le courage de la vérité ».

Volontariat et mobilité apprenante : les nouveaux territoires de la mobilité

La mobilité apprenante implique des enjeux autour des nouveaux territoires de la mobilité qui peuvent se décliner comme suit :

- décloisonnement et plateforme ;
- cultures et xénophobie;
- frontières et territoires;
- zonages et mondialisation;
- crise économique et pays d'accueil.

BIBLIOGRAPHIE

AMSELM, S. (1992). Miroirs et masques : une introduction à l'interactionnisme. Paris : Editions Métaillé.

DE QUIEROS, J.-M. & ZIOLKOWSKI, M. (1994). L'interactionnisme symbolique. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

DUBAR, C. (1998). « Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarifications conceptuelles et méthodologiques » in *Sociétés contemporaines*, 29, pp.73-85.

FARRUGIA, F. (2012). Critique de la raison sociologique. Le conflit des formes de connaissance. Paris : L'Harmattan.

GOFFMAN, E. (1975). Stigmate. Les usages sociaux des handicaps. Paris : Les éditions de Minuit.

HOURS, B. (1999). « Vingt de développement de l'anthropologie médicale en France » in *Socio-anthropologie*, 5, pp.35-45.

LAHIRE, B. (2002). Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles. Paris: Nathan.

POLLAK M. (1995). Une identité blessée, études de sociologie et d'histoire. Paris : Editions Métaillé.

ZIMMERMANN, B. (2011). Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels. Paris : Economica.

Initiatives de valorisation des engagements

« Real Volunteer Report » : identification des compétences acquises et réalités des volontariats internationaux

Capucine Vasseur et Bertrand Soulcié, Pistes Solidaires

Pistes-Solidaires est une association loi 1901 à but non lucratif dont l'objet est le développement d'échanges sociaux, culturels, éducatifs et économiques justes, pérennes, solidaires et respectueux. C'est une association d'éducation non formelle qui s'inscrit dans un processus qui favorise les savoirs, les compétences et les attitudes promouvant la justice et l'égalité dans une société interculturelle et un monde interdépendant. Elle entend sensibiliser aux problèmes globaux et montrer le potentiel du changement, permettre aux gens de comprendre les liens entre leur propre vie et celles des gens du monde entier.

Les objectifs de l'initiative :

Les objectifs de l'initiative étaient les suivants :

- informer les jeunes sur les possibilités d'accès au volontariat, à la mobilité et l'engagement citoyen par des moyens visuels et adaptés ;
- organiser des réunions d'information afin d'expliquer et de promouvoir les dispositifs, programmes d'engagement et la réalité d'un volontariat international pour les jeunes ;
- créer des outils d'information (= book des anciens volontaires, vidéos de témoignages).

Les activités réalisées :

Pour répondre à ces objectifs, Pistes Solidaires a mené les activités suivantes :

- recueil de témoignages des volontaires envoyés par Pistes Solidaires *avant, pendant et après* leurs expériences de volontariat. Ces témoignages existent sous forme de vidéo et papier ;
- réalisation d'un film sur les volontaires avant, pendant et après leur volontariat ;
- un outil de promotion qui met en valeur ces expériences, sous la forme d'un book réunissant les témoignages des volontaires et l'impression du book en 100 exemplaires.

Les impacts de cette initiative :

Les extraits de témoignages permettent de montrer au réel ce qu'est une expérience de volontariat, les tenants et les aboutissants d'une expérience à long terme, que ce n'est pas de l'exotisme. A partir de ce réel, cela permet de :

- mieux sensibiliser les jeunes à l'engagement dans une action de volontariat et leur permettre de mieux comprendre la réalité d'une telle expérience ;
- mieux préparer les jeunes avant un départ en volontariat à l'étranger en visionnant le DVD lors des préparations au départ et en apportant des explications aux témoignages ;
- enfin, cela permet aussi de montrer à des financeurs potentiels, la réalité et l'utilité des engagements volontaires à l'international.

Le tour d'Aquitaine de la valorisation des volontariats

Magali Nogues, Cap Coopération

Cap Coopération est le centre régional de ressources pour la coopération internationale en Aquitaine.

Au service des différents acteurs aquitains de la coopération internationale, il est :

- Un lieu d'échange de pratiques ;
- Un espace de ressources pour leur professionnalisation ;
- Une équipe dédiée à l'animation des interfaces (par exemple, entre association et collectivités territoriales, entre universitaires et associations...).

Cap Coopération a pour vocation de renforcer les capacités des acteurs aquitains dans le domaine de la coopération internationale, de favoriser leur mise en réseau et de leur faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour réaliser leurs projets et leurs programmes.

L'idée est de favoriser les synergies entre des acteurs qui partagent un même objectif : la solidarité internationale.

Notre projet en quelques mots

L'objectif général de cette initiative est d'offrir une meilleure reconnaissance de l'engagement des jeunes aquitains à l'international. Pour Cap Coopération, l'initiative FAIVE permet cette démarche exploratoire, en particulier en direction des entreprises de la région.

Le projet est construit autour de deux temps forts : les ateliers de valorisation en région Aquitaine, déclinés dans les différents départements et la mise en place de support de communication permettant de comprendre le lien qu'il y a entre l'engagement des jeunes à l'international et le territoire aquitain.

L'atelier de valorisation de Cap Coopération est subdivisé en trois moments :

- une introduction sur la problématique des enjeux de la valorisation des engagements à l'international pour le territoire aquitain ;
- une restitution de l'expérience de volontaires ;
- une diffusion d'outils permettant de valoriser les compétences, savoir-être et savoir-faire développés lors de l'expérience de volontariat.

La réalisation de ces activités se fait en étroite collaboration avec les principaux acteurs du volontariat en Aquitaine (IFAID, Cool'eurs du Monde, RADSI) dans une logique multi-acteurs et inclusive et contribue fortement à l'émergence d'une véritable dynamique en Aquitaine autour des volontariats internationaux d'échanges et de solidarité.

Déjà deux journées organisées

L'atelier de Cap Coopération a eu lieu à deux reprises : le 20 octobre 2012 à Bordeaux dans le cadre de la « Journée Jeunesse de la Solidarité Internationale » organisée par Cool'eurs du Monde et le 24 novembre 2012 à Dax dans le cadre de la « Journée de Solidarité Internationale » lors de la semaine de la Solidarité Internationale élargie.

Il est ressorti de ces ateliers que les volontaires ayant pu bénéficier d'une formation au départ ont une meilleure appréhension de leur mission et qu'ils sont en mesure à leur retour de produire une auto-analyse construite de leur expérience. Il est apparu également qu'une expérience de volontariat a permis à ces jeunes de mieux se connaître eux mêmes mais également d'avoir une meilleure appréhension du monde qui les entoure et des enjeux de citoyenneté. L'expérience de volontariat est un formidable instrument de perfectionnement et d'apprentissage professionnel.

Ces temps de rencontres et d'échanges permettent de démocratiser ces différents dispositifs auprès des jeunes mais également auprès de nombreuses structures.

Quelques réflexions sur l'initiative

Le choix de s'axer sur les structures potentiellement employeuses a posé des difficultés car nos secteurs communiquent peu. Sur la base de cette initiative qui s'inscrit dans les objectifs de Cap Coopération, nous avons créé un Collège des entreprises au sein de notre organisation. Cette instance permet de faciliter le dialogue. Malgré tout, nous avons du mal à toucher les publics visés. Par contre, cela nous a permis de mieux connaître et se faire connaître par les acteurs du territoire (comme les CEMEA Aquitaine présents aujourd'hui) et de mener des actions communes sur le territoire.

Promotion du volontariat de solidarité internationale auprès des entreprises du Havre Philippe Henry, inTERREsolidaire

interresolidaire est relais RITIMO au Havre. A ce titre, l'association gère un espace ressources constitué de documents divers sur la Solidarité Internationale et le volontariat. Dans le cadre de RITIMO, interresolidaire conseille et oriente des porteurs de projets de solidarité internationale ou des personnes souhaitant s'engager dans des missions de solidarité internationale

Origine de l'initiative :

Dans le cadre de l'engagement des entreprises en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le volontariat représente une forme de contribution de solidarité de l'entreprise au service de grandes causes du développement. Le volontariat représente aussi un moyen de mobiliser les salariés d'une entreprise en interne pour les ouvrir à ces problématiques tout en leur permettant de vivre une expérience humaine forte et riche d'enseignements pour soi-même.

Objectifs de l'initiative :

- Faire connaître le volontariat aux entreprises du territoire (Le Havre et ses environs).
- Faire connaître les dispositifs et organisations accompagnant les entreprises pour l'envoi de volontaires.

Les activités en cours :

- l'organisation d'une matinée d'échanges autour du volontariat associant un public élargi concerné par le sujet, la rédaction d'actes de la matinée et leur diffusion large auprès des entreprises du territoire ;
- la réalisation d'un support de communication (plaquette) présentant les dispositifs d'engagements volontaires à l'international ciblant les entreprises en exposant les avantages pour elles de s'engager dans ces démarches ;
- enfin, la création d'une page web sur le site d'inTERREsolidaire faisant la promotion du VIES.

L'organisation de la matinée avait comme partenaires : la CCI du Havre, la Région Haute Normandie, le Crédit Coopératif et la Ville du Havre. Cette matinée a rassemblé l'université du Havre, FV, l'école de management de Normandie, des étudiants, Leader Interim, Nutriset, Alise et la Ligue havraise. Malgré le bon déroulement de cette matinée, il reste encore des freins à lever. En effet, les entreprises se sont encore peu emparées des thématiques de développement durable ou de RSE. Une des solutions est sans doute de jouer sur l'image du Havre, en mettant en avant la multiplicité des PME et des TPE engagées sur le territoire.

Impacts prévus :

- Une meilleure information sur les Volontaires Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES) auprès des entreprises.
- Montrer aux entreprises comment la promotion des VIES auprès de leurs collaborateurs participe à un engagement en développement durable tout en favorisant la cohésion d'équipe et la motivation interne.
- Les entreprises recourent à terme aux VIES et inTERREsolidaire joue un rôle de contact et d'orientation en la matière pour aider les entreprises à concrétiser leurs intentions.

Conclusion et perspectives

Olivier Toche, directeur de l'Injep

C'est une journée très riche et très dense, avec ces interventions et témoignages. Je viens ici en tant que personne et pas seulement en tant que directeur de l'INJEP. Je ne suis pas sociologue mais ingénieur qui a mal tourné, vers le social et la jeunesse. J'ai été VSNA¹⁷.

En venant ici, j'ai retenu que la mobilité apprenante est une forme de décentrage. J'ai gardé en tête l'exposé de l'an dernier sur les trois sphères de la reconnaissance, d'Axel Honneth :

- Relationnelle,
- Droits, statutaires,
- Citoyenneté.

Cette année, j'ai eu un peu l'impression qu'on était sur la question des engagements tout au long de la vie, et des formes d'apprentissages. Education tout au long de la vie : cela s'inscrit dans une histoire très ancienne, la Révolution, mais aussi Jacques Delors, père de la loi de 1974 sur la formation permanente. A cette période, on ne parlait pas d'éducation tout au long de la vie même si c'était cela dont il était question. Quarante ans après, cette éducation tout au long de la vie a du mal à se mettre en place car en France on a du mal à se défaire de deux choses :

- D'une part, la formation initiale qui est déterminante dans les parcours,
- D'autre part, ce qui compte, c'est l'insertion, alors que dans d'autres pays, la norme sociale c'est s'épanouir, se trouver.

Beaucoup de personnes parlent de « vivre ensemble », réparer les fractures sociales et territoriales. La question des mobilités devient non plus un souhait mais une obligation (par exemple, les recruteurs pourraient bientôt en faire un critère de recrutement). Monde mondialisé, les jeunes veulent participer à cette mobilité. Les acteurs associatifs présents aujourd'hui ont pour projet l'engagement et la mobilité, et cette journée montre la multitude d'initiatives dans ce domaine.

Dans la première intervention, on a parlé de la reconnaissance et notamment la recommandation de l'UE sur la validation de l'expérience formelle et informelle qui invite les Etats membres à le faire avant 2018. Il y a cette tension entre deux objectifs, l'un sur l'employabilité, et l'autre sur la question de la citoyenneté, de la participation active (épanouissement de l'individu et valorisation de l'expérience). Il est nécessaire de ne pas opposer l'un et l'autre, ni l'un au détriment de l'autre.

On a beaucoup parlé de mobilité apprenante (« learning mobility »), avec trois points particulièrement développés :

- La mobilité apprenante est forcément multi-facettes, avec des apprentissages sociales qui influent sur les carrières professionnelles ;
- Une mise en garde sur la nature des apprentissages avec le choc des mondes et des cultures. Il y a quelques potentialités de dévoiement de ces apprentissages. On peut dériver vers l'acculturation aux processus institutionnels ;

_

¹⁷ Volontaire du Service National Actif.

- Enfin, il y a de nouveaux cadres et de nouveaux contextes comme la mondialisation et en parallèle, le développement de la xénophobie.

Les interventions de l'après-midi ont été des témoignages assez variés avec des illustrations concrètes de pratiques de valorisation des engagements. La question des ruptures a été abordé, c'est-à-dire ce qui marche et ne marche pas. Il y a ainsi d'autres formes d'apprentissages que l'apprentissage scolaire. Par exemple, la compétence « apprendre à apprendre » inscrit dans le cadre des 8 compétences clés au niveau européen est difficilement possible dans le cadre de l'éducation formelle aujourd'hui, les associations ont ici toute leur place.

Certains thèmes ont été effleurés mais pas forcément creusés. Ils pourraient être des entrées pour les prochaines éditions :

- la question de la mobilité sans mobilité : on peut rester sur le territoire français et avoir une forme de mobilité, c'est par exemple le cas des jeunes issus de l'immigration;
- quelles sont les expériences et compétences acquises par ceux qui accueillent? Comment celui qui accueille est aussi changé par ceux qu'ils reçoivent? Il y a un changement de regard à poser, on peut apprendre des autres et apprendre aux autres;
- les impacts des mobilités sur les trajectoires d'insertion professionnelle et sur le parcours professionnel :
 cela change-t-il le rapport au travail et les choix ?
- enfin, la transmission des valeurs d'engagement aux autres générations.

Enfin, quelques sujets pourraient être intéressants comme pistes de travail :

- La question de la reconnaissance avec en miroir le mépris ;
- Les impacts des mobilités sur le relationnel : émotions, genre, etc., les impacts sur le parcours de vie ;
- Enfin, la mobilité relève aussi de l'ordre du plaisir, du ludique, du jeu ; il s'agirait donc de réfléchir sur la question du bien être en lien avec les mobilités.